

Communication

Décisions du Conseil municipal

Tavannes, le 31 octobre 2024

À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune, sous l'onglet Conseil municipal.

Lors de sa séance du 29 octobre 2024, qui s'est tenue au CIP à Tramelan, le Conseil municipal a traité des points suivants :

- À la suite de l'entrée en vigueur du nouveau RO, le secrétaire des assemblées n'est plus une personne élue par la population (art. 3, al.1) et de fait, pas un membre du bureau des assemblées. Le Conseil municipal a décidé que soit dorénavant confié le travail de rédaction du procès-verbal de l'assemblée au secrétaire municipal ou un collaborateur administratif de la commune. Le Conseil municipal remercie M. Claude-Alain Dind pour son service rendu.
- Le Conseil municipal a nommé 9 citoyens membres du bureau de vote pour les votations du 24 novembre prochain ainsi qu'une secrétaire et le président.
- Deux nouveaux membres de commission ont été nommés par le Conseil municipal à la suite de la proposition de l'Union Démocratique du Centre, Section Tavannes, à savoir :
 - Madame Cornélia Gilgen pour la commission de la Mairie ;
 - Madame Sonia Burger pour la commission de dépouillement.
- Le Conseil municipal a pris la décision de remettre en état la piste cyclable en gravier sur le plateau d'Orange et a confié le mandat pour la réalisation des travaux à une entreprise sise à Tavannes.
- Un soutien a été alloué à la Fête de lutte du Jura bernois 2025 qui se tiendra à Nods

À la suite de ce Conseil municipal, une séance conjointe a eu lieu entre le Conseil municipal de Tavannes et celui de Tramelan. Différents sujets pour lesquels les deux communes ont des intérêts ont ainsi été abordés.



Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois